



## Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale  
25 juin 2012  
Français  
Original: anglais

**Conseil du commerce et du développement**  
**Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme**  
Soixante-deuxième session  
Genève, 3-5 septembre 2012  
Point 3 de l'ordre du jour provisoire

### **Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement**

#### **Rapport du Secrétaire général de la CNUCED**

##### *Résumé*

Les dépenses totales engagées par la CNUCED au titre des activités de coopération technique sont restées stables, s'établissant à 39,1 millions de dollars en 2011. Les contributions aux fonds d'affectation spéciale se sont élevées à 44,3 millions, soit une augmentation de 44 % par rapport à l'année précédente. Les contributions des pays en développement sont passées à 15,1 millions, ce qui représente 34 % des contributions totales à ces fonds. Les contributions des pays développés ont légèrement augmenté par rapport à l'année précédente, s'établissant à 14,4 millions de dollars, mais leur part du total est tombée à 32 %. Les dépenses consacrées aux projets interrégionaux ont représenté 48 % du montant total des activités, et les dépenses consacrées à des projets de pays ont représenté 33 %. La part des dépenses consacrée à l'aide aux pays les moins avancés (PMA) a augmenté d'environ un million de dollars, représentant 36 % du total des activités.

Le Système douanier automatisé (programme SYDONIA) est resté la principale activité d'assistance technique de la CNUCED, suivie du Système de gestion et d'analyse de la dette (programme SYGADE). Ces deux programmes représentent près de 50 % des activités de coopération technique de la CNUCED. Les mesures visant à donner plus d'impact aux activités se sont poursuivies. Elles visaient en particulier à atténuer la fragmentation de la structure des programmes et des projets de coopération technique, conformément à l'Accord d'Accra et aux décisions du Conseil du commerce et du développement.

Les activités menées pour renforcer la cohérence du Système ont continué à augmenter. En 2011, la CNUCED a pu se procurer environ 0,8 million de dollars issus de mécanismes de financement (fonds d'affectation spéciale multidonateurs et Fonds «Une ONU») à l'échelon des pays. La CNUCED a continué d'assurer la coordination du Groupe interinstitutions sur le commerce et les capacités productives du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies. Actif dans plus de 30 pays, dont les pays pilotes de l'initiative «Une ONU», et dans les pays ayant adopté le processus «Unis dans l'action» pour l'élaboration de nouveaux plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), le Groupe exécute des programmes communs.

## Introduction

1. Le présent rapport a pour objet d'aider le Conseil du commerce et du développement à procéder à son examen annuel des activités de coopération technique de la CNUCED.

2. Il sera présenté aussi au Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme pour son examen des activités de coopération technique de la CNUCED, en application du paragraphe 220 de l'Accord d'Accra et des décisions 495 (LV), 498 (LVI), 504 (LVII) de septembre 2008, de septembre 2009 et de septembre 2010, et 510 (LVIII) de septembre 2011, respectivement. Les décisions précitées recommandent une interaction plus structurée entre le secrétariat, les bénéficiaires potentiels et les donateurs, dans le cadre du Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme, qui est le principal mécanisme de consultation entre les États membres sur toutes les questions concernant la coopération technique. Le Groupe de travail s'acquitte de cette tâche en conformité aussi avec le mandat qui lui a été fixé: examiner les activités d'assistance technique de la CNUCED en vue, entre autres choses, d'améliorer leur efficacité, de renforcer la transparence, de partager les expériences réussies et d'aller à la rencontre des destinataires potentiels.

3. La portée et l'orientation des activités de coopération technique de la CNUCED ont continué d'être influencées, en 2011, par la stratégie à deux niveaux mise en place en 2006 dans le cadre de la réforme de l'ensemble du système des Nations Unies. Les services suivants ont été fournis:

a) Services d'assistance technique aux pays et aux régions bénéficiaires par le biais de fonds d'affectation spéciale interrégionaux, régionaux et de pays auxquels ont contribué les donateurs bilatéraux;

b) Services d'appui aux pays, dans le cadre de la réforme du système des Nations Unies et de la stratégie «Unis dans l'action».

4. Au sein du Groupe des Nations Unies pour le développement, la CNUCED a milité pour la nécessité d'associer les institutions non résidentes aux plans d'assistance des Nations Unies à l'échelon des pays, et pour qu'on donne plus d'importance à l'assistance de l'ONU dans le domaine du commerce et les domaines connexes.

5. Le présent rapport contient aussi des informations sur les activités menées en 2011 dans le cadre du processus «Unis dans l'action». Tout au long de l'année, la CNUCED a continué de diriger le Groupe interinstitutions sur le commerce et les capacités productives, en faisant en sorte:

a) Que les questions de commerce et de capacité productive bénéficient de l'importance qui convient dans les PNUAD à l'échelon des pays;

b) Que les programmes communs de coopération technique relative au commerce soient cohérents dans leur exécution à l'échelon des pays;

c) Que le savoir-faire des Nations Unies dans ce domaine et l'accès aux fonds d'affectation spéciale multidonateurs soient mobilisés avec le maximum d'efficacité dans les pays où le Groupe est actif.

## I. Sources de financement de la coopération technique de la CNUCED

6. Les activités de coopération technique de la CNUCED sont financées par les sources suivantes:

- a) Financement bilatéral émanant des gouvernements, du système des Nations Unies et d'autres organisations internationales, de la Commission européenne et de donateurs publics et privés;
- b) Programme ordinaire de coopération technique de l'ONU;
- c) Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD);
- d) Fonds «Une ONU» et autres fonds d'affectation spéciale multidonateurs.

Tableau 1

### Contributions aux fonds d'affectation spéciale, 2008-2011

(En milliers de dollars)

	2008	2009	2010	2011
Pays développés <sup>a</sup>	15 659	13 658	13 883	14 447
Pays en développement et pays en transition <sup>b</sup>	8 580	9 967	9 453	15 163
Commission européenne	5 179	2 596	3 628	6 691
Système des Nations Unies et autres organisations internationales <sup>c</sup>	3 644	2 856	3 150	6 573
Secteurs privé et public	781	781	624	1 604
<b>Total</b>	<b>38 844</b>	<b>29 858</b>	<b>30 739</b>	<b>44 377</b>

*Note:* Contributions aux fonds d'affectation spéciale de la CNUCED, 2008-2011: non compris les contributions de tiers au titre de la participation aux coûts reçues par l'intermédiaire du PNUD.

<sup>a</sup> Non compris les contributions au Programme des experts associés.

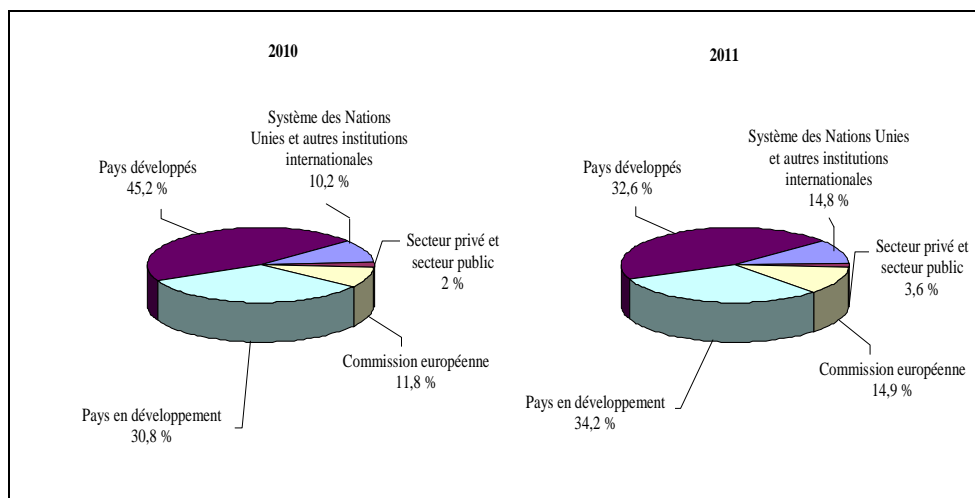
<sup>b</sup> La plupart de ces contributions sont autofinancées, concernent des activités dans le pays même et sont financées au moyen de prêts ou de dons d'institutions financières internationales.

<sup>c</sup> Détails au tableau 10 de l'annexe statistique (TD/B/WP/243/Add.2).

### A. Financement bilatéral

7. En 2011, le total des contributions volontaires des gouvernements, des donateurs multilatéraux, des organisations non gouvernementales, du secteur des entreprises et des fondations (voir tableau 1 et graphique 1) s'élevait à 44,4 millions de dollars, soit une augmentation de 44 % par rapport à l'année précédente. Plus de 100 donateurs bilatéraux et un certain nombre d'organisations multilatérales et d'autres organisations contribuent aux fonds d'affectation spéciale de la CNUCED. Cette augmentation a été enregistrée malgré la crise financière aiguë qui a frappé la plupart des donateurs.

Graphique 1  
**Contributions aux fonds d'affectation spéciale par source, 2010-2011**  
 (En pourcentage du total)



8. En 2011, les pays développés ont versé des contributions d'un montant de 14,5 millions de dollars, en légère hausse par rapport à 2010. Ces pays sont une importante source de financement des fonds d'affectation spéciale de la CNUCED, mais leur part du total est tombée de 45,2 % en 2010 à 32 % en 2011. Les 10 premiers contributeurs de la période de quatre ans 2008-2011 sont les suivants, par ordre de grandeur des contributions cumulées: Norvège, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suisse, Suède, Finlande, Allemagne, Pays-Bas, Luxembourg, Espagne et France. Les contributions des principaux donateurs servent surtout à financer des projets d'assistance interrégionaux dans les domaines suivants: gestion de la dette, projets régionaux et nationaux SYDONIA, renforcement des capacités concernant les accords internationaux d'investissement, rapports sur l'investissement dans le monde, facilitation des investissements, politiques de la concurrence, renforcement des capacités concernant les négociations commerciales et formulation des politiques commerciales, création d'entreprises, Fonds d'affectation spéciale en faveur des pays les moins avancés, Institut virtuel, Programme TRAINFORTRADE, et politiques relatives aux technologies de l'information et de la communication (TIC) au service du développement.

9. En 2011, les pays en développement ont fourni la plus grosse part (34 % du total) des contributions aux fonds d'affectation spéciale de la CNUCED, pour un montant de 15,1 millions de dollars, ce qui représente une augmentation d'environ 60 % par rapport à 2010. La quasi-totalité des contributions de ces pays sont affectées à des activités réalisées dans le pays même et financées au moyen de prêts ou de dons d'institutions financières internationales essentiellement pour appuyer la mise en œuvre des programmes SYDONIA et SYGADE. Dans l'ensemble, le montant moyen des dépenses au titre des projets SYDONIA et SYGADE est supérieur à celui des autres projets réalisés par la CNUCED: ces deux programmes représentent à eux seuls plus de 50 % des dépenses totales annuelles de coopération technique de la CNUCED.

10. Parmi les donateurs multilatéraux, la Commission européenne demeure le premier contributeur aux activités opérationnelles de la CNUCED. En 2011, elle a versé 6,6 millions de dollars, soit 14,6 % des contributions totales aux fonds d'affectation spéciale. Ce montant représente une augmentation de 80 % par rapport à 2010. En 2011, la Commission européenne a versé des contributions pour les activités suivantes: un projet TRAINFORTRADE en Angola, un projet régional SYDONIA en Afrique centrale, deux

projets nationaux SYDONIA au Cameroun et dans la République démocratique du Congo, un projet SYGADE au Burundi, un projet multi-institutions sur les produits de base agricoles en faveur du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, deux projets interrégionaux concernant la création d'entreprises (Programme EMPRETEC) et les négociations de facilitation du commerce à l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

11. En 2011, les autres contributions du système des Nations Unies et d'autres organisations internationales s'élevaient à 6,5 millions de dollars, soit le double de leur montant de 2010. Cette augmentation est due principalement à une contribution de 3,6 millions du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets destinée à financer un projet SYDONIA en Afghanistan. La même année, la contribution des secteurs privé et public a plus que doublé elle aussi, atteignant 1,6 million de dollars.

## **B. Programme ordinaire de coopération technique de l'ONU et Compte pour le développement**

12. Dans le budget-programme de l'ONU, les ressources destinées à la coopération technique sont inscrites au chapitre 22 (Programme ordinaire de coopération technique de l'ONU) et au chapitre 34 (Compte pour le développement) respectivement.

13. Les contributions du Programme ordinaire de coopération technique de l'ONU et du Compte pour le développement, exposées ci-après, ne sont pas ventilées sur une base annuelle mais au titre d'allocations et sont analysées sur la base des dépenses annuelles. Les contributions du PNUD, des fonds pilotes «Une ONU» et d'autres fonds d'affectation spéciale multidonateurs correspondent aux dépenses annuelles (voir ci-après) par suite des règles spécifiques applicables aux décaissements de ces fonds. En ce qui concerne la contribution des donateurs bilatéraux, des organisations du système des Nations Unies (à l'exception du PNUD et des fonds multidonateurs/Fonds «Une ONU») et d'autres donateurs internationaux, les montants annuels reçus ne correspondent pas aux dépenses annuelles, car ces contributions sont consacrées à des activités dont l'exécution s'échelonne sur plusieurs années.

14. Depuis sa création en 1999 par l'Assemblée générale, le Compte pour le développement – chapitre 34 – a pris de plus en plus d'importance dans le financement de projets de développement des capacités des pays en développement dans les domaines prioritaires du Programme de l'ONU en matière de développement. L'exécution des projets est assurée par 10 organismes du Secrétariat de l'ONU: cinq commissions régionales, Département des affaires économiques et sociales, CNUCED, Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), ONU-Habitat et Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.

15. Les projets sont exécutés par tranches d'une durée de trois à quatre ans chacune. En 2011, ce sont les projets des sixième et septième tranches qui ont été exécutés. L'importance accordée au Compte pour le développement par les États Membres se reflète dans l'accroissement de son enveloppe financière, la huitième tranche s'élevant à 23,6 millions de dollars, soit près du double du montant disponible au moment de la création du Compte il y a douze ans. Dans cette tranche, la CNUCED a pu se procurer 4,1 millions, affectés à huit projets devant être exécutés entre 2012 et 2015 dans différents domaines relevant du champ de compétence de la CNUCED. Le solde résiduel des tranches précédentes est redistribué régulièrement sous forme d'allocations supplémentaires. La CNUCED a pu obtenir environ 18 % du montant total des ressources allouées au titre de chaque tranche.

16. La gestion du Compte pour le développement est définie par des résolutions de l'Assemblée générale.

17. Le processus d'examen et d'approbation des projets est novateur pour le budget ordinaire de l'Organisation. Il est conçu de manière à instaurer une concurrence entre les propositions de projets concernant la réalisation des critères fixés par l'Assemblée générale et l'obtention des résultats attendus. Un Groupe directeur du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales joue un rôle clef dans le choix des projets et le suivi de leur exécution. Des ressources sont versées au titre du Programme ordinaire de coopération technique – chapitre 22 – pour les services consultatifs et la formation. Par rapport à 2010, les dépenses de 2011 au titre du chapitre 22 ont doublé. L'élément formation des ressources du Programme ordinaire de coopération technique de l'ONU a servi à financer principalement des activités de formation relatives aux grands problèmes de l'économie internationale, conformément au paragraphe 166 du Plan d'action issu de la dixième session de la Conférence (voir Groupe d'activités 14 du document TD/B/WP/243/Add.1).

Tableau 2

**Dépenses totales de coopération technique de la CNUCED et sources de financement, 2008-2011**

(En millions de dollars et en pourcentage)

	2008	2009	2010	2011		Variation par rapport à l'année précédente (en pourcentage)
				Montant	Pourcentage du total	
Fonds d'affectation spéciale	34,9	35,0	35,8	35,9	91,8	0,3
PNUD	1,6	1,1	0,8	0,2	0,4	(78,7)
Fonds d'affectation spéciale multidonateurs et fonds «Une ONU»	-	0,3	0,9	0,6	1,6	(34,1)
Budget ordinaire et Compte pour le développement	1,8	2,4	1,7	2,4	6,2	43,3
<b>Total</b>	<b>38,3</b>	<b>38,8</b>	<b>39,2</b>	<b>39,1</b>	<b>100</b>	

18. En 2011, le total des dépenses de coopération technique de la CNUCED financées par le budget-programme ordinaire s'élevait à 2,4 millions de dollars, soit 6,2 % du total. Ce montant représente une augmentation de quelque 40 % par rapport à l'année précédente (voir tableau 2).

### C. Projets financés par le Programme des Nations Unies pour le développement

19. Les dépenses consacrées aux projets financés par le PNUD en 2011 ont poursuivi la tendance à la baisse enregistrée depuis 2008, avec 0,4 % seulement du montant total des projets exécutés, et se sont élevées à environ 0,2 million de dollars, soit une diminution de 78 % par rapport à l'année précédente (voir tableau 2).

20. Par suite de la signature d'un mémorandum d'accord entre la CNUCED et le PNUD en mars 2009, les deux institutions ont renforcé leur collaboration, surtout dans les opérations pratiques exposées dans la feuille de route des activités communes du PNUD et de la CNUCED pour 2010-2012. La feuille de route énumère les activités que la CNUCED et le PNUD entreprendront en collaboration aux niveaux mondial et régional dans les domaines mentionnés dans le mémorandum d'accord. L'une des questions centrales est le rôle joué par les capacités productives dans les processus de développement.

21. Un aspect important des activités communes du PNUD et de la CNUCED touche à la coordination des questions concernant les PMA, eu égard notamment au Cadre intégré renforcé. Parmi les domaines où des actions et des projets communs sont exécutés, on peut citer: les questions commerciales et l'assistance liée au commerce, la femme et le commerce, les politiques de développement des petites et moyennes entreprises (PME) et du secteur privé, les produits de base, le commerce, l'environnement et la diversité biologique et le financement du développement.

22. Le Groupe interinstitutions sur le commerce et les capacités productives joue un rôle de plus en plus important dans les relations de travail entre le PNUD et la CNUCED, auxquels il fournit de nombreuses occasions d'associer leurs efforts et de profiter de la présence du PNUD sur le terrain.

#### **D. Contributions spécifiques des partenaires et fonds d'affectation spéciale multipartenaires destinés à financer des programmes communs du Groupe interinstitutions sur le commerce et les capacités productives**

23. Dans le cadre de la cohérence du système, les contributions spécifiques des partenaires et les fonds d'affectation spéciale multidonateurs<sup>1</sup> sont conçus spécifiquement pour rendre opérationnel le processus «Unis dans l'action» en exécutant concrètement les opérations coordonnées interinstitutions définies dans les PNUAD.

24. Après avoir adopté l'approche «Unis dans l'action» pour la République démocratique populaire lao, la CNUCED a reçu en 2011 du Gouvernement suisse une contribution spécifique de partenaire de 300 000 dollars, qui sera échelonnée sur trois ans. Les activités de la CNUCED consistent à soutenir la politique commerciale, à renforcer les relations en amont et à encourager le développement de la production agricole biologique. Ces activités sont menées au sein du Groupe interinstitutions sur le commerce et les capacités productives en coordination entre la CNUCED, le Centre du commerce international (CCI), l'Organisation internationale du Travail (OIT) et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI).

25. En 2011, la CNUCED a pu disposer de plusieurs fonds d'affectation spéciale pour financer des opérations menées en commun au sein du Groupe interinstitutions pour un montant total de près de 0,7 million de dollars (voir tableau 3 et TD/B/WP/243/Add.2, tableau 7) et pour des dépenses d'environ 0,6 million de dollars représentant 1,6 % du total.

---

<sup>1</sup> Les contributions spécifiques des partenaires sont des contributions directes à une ou plusieurs institutions versées par un ou plusieurs donateurs afin d'appuyer la coordination entre les institutions. Les fonds d'affectation spéciale multipartenaires s'organisent selon une structure de gouvernance à plusieurs étages (une architecture générique a été élaborée par le Groupe des Nations Unies pour le développement) qui fait intervenir les représentants du système des Nations Unies, les gouvernements nationaux et les donateurs. Les contributions spécifiques des partenaires et les fonds d'affectation spéciale multipartenaires interviennent de façon complémentaire dans le financement d'opérations conjointes de l'ONU.

26. En 2011, la CNUCED a eu accès à plusieurs fonds multipartenaires. Au Cap-Vert, pays pilote de l'initiative «Une ONU», la CNUCED dirige le programme commun «Intégration du Cap-Vert dans l'économie mondiale» mené dans le cadre du Groupe interinstitutions. Les activités sont financées par un fonds multipartenaires, le Fonds de transition pour le Cap-Vert. En 2011, elle a reçu au titre de ce fonds une allocation de 80 630 dollars pour mener des activités relatives à la période postérieure à l'adhésion à l'OMC (avec le CCI et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)), au développement des PME (avec le CCI) et à la promotion des investissements (avec l'ONUDI).

27. Au Mozambique, autre pays pilote de l'initiative «Une ONU», la CNUCED a participé au programme commun intitulé «Renforcement des capacités pour la formulation et l'administration de politiques commerciales efficaces». Le projet, réalisé dans le cadre du Groupe interinstitutions avec la participation du PNUD, de la CNUCED, de l'ONUDI, du CCI, de l'OIT et de la FAO, s'est achevé en 2011. Comme il avait démarré en 2009, la CNUCED a reçu du Fonds pour le Mozambique une allocation totale de 180 000 dollars, qui a été dépensée en pleine conformité avec le règlement financier du Groupe interinstitutions afférent à l'initiative «Une ONU».

Tableau 3

**Allocations versées à la CNUCED pour financer des programmes communs du Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives par le biais de contributions spécifiques de partenaires et de fonds multipartenaires, 2008-2011**

(En milliers de dollars)

	2008	2009	2010	2011
Fonds pour la réalisation des OMD	-	292	200	414
Fonds «Une ONU» pour le Rwanda	97	240	120	57
Fonds de transition du Cap-Vert	-	211	130	81
Fonds «Une ONU» pour la Tanzanie (République-Unie de)	-	-	-	142
Fonds «Une ONU» pour le Mozambique	-	60	120	-
Fonds de pays – Bhoutan	-	-	20	-
<b>Total</b>	<b>97</b>	<b>803</b>	<b>590</b>	<b>694</b>

Source: Portail du Multi-Partner Trust Fund Office: <http://mptf.undp.org>.

Abréviations: OMD – objectifs du Millénaire pour le développement.

28. Pour le projet de l'initiative «Une ONU» au Rwanda, la CNUCED a reçu en 2011 une allocation de 57 473 dollars du Fonds «Une ONU». À la suite de l'examen à mi-parcours du PNUAD en 2010, la CNUCED a développé ses activités dans deux programmes communs exécutés au sein du Groupe interinstitutions. En coopération avec l'ONUDI, elle a poursuivi ses activités dans un projet visant à renforcer les capacités institutionnelles en vue d'améliorer l'environnement commercial et elle s'est lancée dans un programme d'intégration régionale en partenariat avec la Commission économique pour l'Afrique (CEA), l'OIT, le PNUD, l'ONUDI et le CCI.

29. Au sein du projet pilote «Une ONU» pour la Tanzanie (République-Unie de), la CNUCED a amorcé les activités conçues et définies dans le PNUAD 2011-2015 intitulé «Plan d'aide au développement des Nations Unies». Au titre du premier résultat du Plan, croissance économique et gouvernance économique, la CNUCED participe au programme commun visant à promouvoir l'intégration régionale et le commerce international. Ce



programme est exécuté au sein du Groupe interinstitutions avec la participation du PNUD, de l'OIT, de l'ONUDI et du CCI. En 2011, la CNUCED a reçu une allocation de 141 888 dollars au titre du Fonds «Une ONU» pour la Tanzanie afin de financer des activités consacrées à la promotion du commerce et des investissements axées particulièrement sur les chaînes intégrées de valeur et sur un meilleur accès aux marchés internationaux.

30. Au Panama, la CNUCED participe au programme commun «Améliorer la répartition des revenus en favorisant l'augmentation des revenus du travail» mis en œuvre dans le cadre du processus «Unis dans l'action». Le programme, exécuté dans le cadre du Groupe interinstitutions en coordination avec le PNUD, l'ONUDI et la FAO, est financé par un fonds multipartenaires pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. En 2011, la CNUCED a reçu du fonds une allocation de 264 679 dollars pour des activités dans le domaine du développement des entreprises.

31. Au Viet Nam, la CNUCED participe au projet commun «Production et commerce verts aux fins de la multiplication des possibilités de revenu et d'emploi pour les zones rurales» exécuté dans le cadre du projet pilote «Une ONU» par le Groupe interinstitutions. Le programme, qui regroupe la CNUCED, la FAO, l'OIT, le CCI et l'ONUDI, est financé par le fonds multipartenaires pour la réalisation des OMD. En 2011, la CNUCED a reçu du fonds une allocation de 149 800 dollars pour mener des activités dans le domaine du développement des entreprises.

## **E. Financement des experts associés**

32. Outre les sources de financement mentionnées précédemment, certains donateurs participent au Programme des experts associés de la CNUCED, qui relève du Programme des experts associés de l'ONU. En 2011, l'Allemagne, l'Italie et la Norvège ont contribué au financement de cinq postes d'expert associé. L'Espagne a financé un poste d'expert au Service de la coopération technique pour les questions relatives à l'initiative «Une ONU» et au processus à l'échelle du système des Nations Unies.

33. Le secrétariat est reconnaissant aux donateurs qui continuent à contribuer régulièrement au Programme des experts associés de la CNUCED et il invite d'autres donateurs à envisager de financer le Programme, qui offre à des jeunes diplômés la possibilité exceptionnelle de participer aux travaux d'analyse et aux activités opérationnelles de la CNUCED.

## **II. Dépenses de coopération technique et répartition des ressources de la coopération technique**

34. Les dépenses de coopération technique de la CNUCED se répartissent en quatre grandes catégories:

- a) Fonds d'affectation spéciale (y compris experts associés);
- b) Budget ordinaire de l'ONU, y compris chapitres 22 et 34;
- c) PNUD;
- d) Fonds d'affectation spéciale multidonateurs et fonds relevant de l'initiative «Une ONU».

35. En 2011, ces dépenses sont demeurées stables, s'établissant à 39,1 millions de dollars. Les dépenses financées par les fonds d'affectation spéciale sont restées la principale

source des décaissements affectés à la coopération technique de la CNUCED, avec 91,8 % des dépenses totales consacrées aux activités opérationnelles (voir tableau 2).

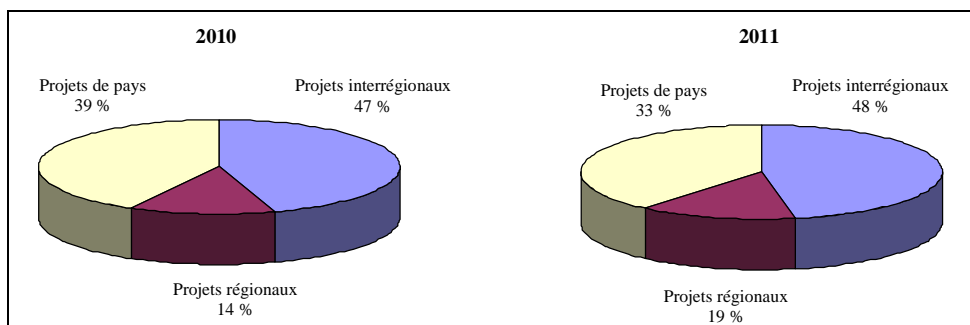
## A. Catégories de projets

36. La CNUCED continue de proposer ses activités de coopération technique sur la base de projets et de programmes interrégionaux, régionaux et de pays (voir graphique 2).

Graphique 2

### Dépenses de coopération technique par catégorie de projet, 2010-2011

(En pourcentage des dépenses totales pour les projets)



#### 1. Projets interrégionaux

37. Les projets interrégionaux sont des projets thématiques dont tous les pays en développement peuvent bénéficier. En 2011, les dépenses pour ces projets ont atteint 18,2 millions de dollars, soit 48 % de l'ensemble des dépenses. Il y avait, en 2011, 89 projets interrégionaux en cours d'exécution, hors projets au titre du programme d'experts associés et au titre du Compte pour le développement. Il convient néanmoins de noter que, parmi ces 89 projets, 19 seulement ont engagé des dépenses supérieures à 200 000 dollars. Principale source de financement des projets interrégionaux, les fonds d'affectation spéciale ont permis, en 2011, de couvrir 89 % des dépenses totales réalisées à ce titre. Les 11 % restants ont été financés au moyen du budget-programme ordinaire de l'ONU.

#### 2. Projets régionaux

38. En 2011, les dépenses pour les projets régionaux se sont élevées à 7,5 millions de dollars, soit une hausse de 2 millions par rapport à l'année précédente, et ont représenté 19,4 % du total des dépenses. Parmi les principaux projets régionaux en cours d'exécution en 2011 figuraient deux projets sous-régionaux SYDONIA pour l'Afrique, trois projets sous-régionaux SYDONIA et un projet sur le droit et la politique de la concurrence pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes. Étaient aussi en cours d'exécution un projet d'appui SYDONIA pour la région de l'Asie et du Pacifique, deux projets sur la réglementation électronique/facilitation du commerce en faveur des États membres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine et du Secrétariat permanent du Traité général d'intégration économique de l'Amérique centrale, et un projet SYDONIA pour les États arabes.

#### 3. Projets de pays

39. En volume, les projets de pays sont la deuxième grande catégorie d'activités de coopération technique de la CNUCED. En 2011, les dépenses totales pour ces projets ont

atteint 12,7 millions de dollars, en baisse de quelque 3 millions de dollars par rapport à l'année précédente. Les projets de pays ont représenté environ 33 % des dépenses totales en 2011. La plupart de ces projets sont soit autofinancés, soit financés à l'aide des ressources mises à la disposition de la CNUCED dans le cadre des programmes d'aide bilatérale de certains donateurs. Tous les projets financés par les fonds d'affectation spéciale multidonateurs et le fonds «Une ONU» sont des projets de pays. La plupart des dépenses pour les projets de pays exécutés par la CNUCED servent à la modernisation et à la réforme des douanes (programme SYDONIA) et à la gestion de la dette (programme SYGADE).

40. En 2011, les dépenses pour les projets de pays sont restées stables par rapport à 2010 pour l'Afrique et l'Europe, mais elles ont diminué pour l'Asie et le Pacifique et pour l'Amérique latine et les Caraïbes. La diminution a été d'environ 2 millions de dollars pour l'Asie et le Pacifique, à cause principalement d'une réduction notable des dépenses du projet SYDONIA en faveur du territoire palestinien occupé et en raison de l'achèvement du projet relatif au commerce et à la mondialisation en Inde. On a enregistré une diminution d'environ 0,6 million de dollars des dépenses pour les projets de pays en Amérique latine et dans les Caraïbes, à cause principalement d'une réduction pour les projets SYDONIA en faveur de la Dominique et d'Haïti.

## B. Répartition thématique

41. Les activités de coopération technique de la CNUCED sont réparties en 17 groupes d'activités (voir tableau 4). La moitié d'entre elles relève de deux de ces groupes: le groupe 12 et le groupe 11. Les activités relevant du groupe 12 (facilitation du transport et du commerce) se sont montées à 14,7 millions de dollars et ont représenté 38 % des dépenses totales. Les projets de ce groupe assurent une assistance technique dans les domaines de la logistique commerciale et de l'automatisation des douanes par le programme SYDONIA, qui est le premier programme de coopération technique de la CNUCED par sa taille, et représente 35 % des dépenses totales. Le deuxième programme relève du groupe 11 et fournit une assistance dans le domaine de la gestion de la dette par le programme SYGADE, qui représente 15 % des dépenses totales, pour un montant de 5,8 millions de dollars. Les activités au titre du programme SYGADE sont les suivantes:

- a) Activités principales pour la mise au point, la maintenance et l'appui des produits et services visant à renforcer la capacité des pays bénéficiaires à gérer leur dette publique;
- b) Prestation aux pays de produits et de services pour le renforcement des capacités dans le cadre de projets de pays individuels.

42. Chacun des 15 groupes d'activités restants représente entre 1 % et 6 % des dépenses totales. Les fonds d'affectation spéciale finançant des activités intersectorielles telles que la femme et le commerce, la coopération Sud-Sud ou des activités liées à la participation d'experts et d'acteurs de la société civile aux travaux de la CNUCED sont groupés dans un groupe distinct, le groupe 18, qui représente environ 7 % des dépenses annuelles totales.

43. Les projets exécutés au titre du groupe 14 et relatifs aux activités interdivisions consacrées à la formation et au renforcement des capacités représentent 5 % des dépenses totales. Les autres activités de coopération technique de la CNUCED, qui représentent 20 % du total, sont réparties entre les autres groupes d'activités, dont chacun représente moins de 5 % du total.

44. Les projets exécutés au titre des groupes d'activités 6, 7 et 8 et concernant les tendances de l'investissement étranger direct (IED), les politiques d'investissement et la facilitation des investissements représentent 10 % des dépenses totales. Les projets exécutés au titre du groupe 9 relatif au développement des entreprises représentent 5 % du total.

45. Les activités menées au titre de ces quatre groupes, et qui représentaient 15 % du total en 2011, sont regroupées en un projet pluriannuel multidonateurs de renforcement des capacités en matière d'investissement au service du développement. Le projet vise à renforcer l'aptitude des pays en développement à concevoir et appliquer des politiques efficaces visant à créer un environnement propice au développement du secteur privé, à renforcer la compétitivité et, d'une manière plus générale, à promouvoir l'investissement en faveur du développement durable conformément aux stratégies nationales de développement.

46. Les activités relevant de ce projet constituent un ensemble complet et cohérent d'assistance axé sur:

- a) La fourniture d'informations sur les courants d'investissement et les tendances et possibilités de choix en matière de politique générale qui découlent de la connaissance de cette dynamique;
- b) Des processus de diagnostic sur mesure et des services consultatifs techniques ciblés;
- c) Des activités de formation de consensus grâce à l'échange de bonnes pratiques et de données d'expérience;
- d) L'interaction avec les parties prenantes aux échelons national, régional et international.

### C. Répartition géographique

47. Les dépenses en Afrique (projets de pays et projets régionaux) s'élevaient à 9,1 millions de dollars en 2011, soit une augmentation d'environ 2 millions par rapport à 2010. Les dépenses pour les projets de pays sont restées stables, mais les dépenses de projets régionaux ont augmenté. La part de l'Afrique dans le total des prestations de coopération technique de la CNUCED était de 23,5 % en 2011, contre 19,3 % en 2010.

48. Les dépenses pour l'Asie et le Pacifique (projets de pays et projets régionaux) s'élevaient à 5,2 millions de dollars en 2011, soit environ 1,5 million de moins qu'en 2010. Les dépenses pour les projets de pays ont diminué et les dépenses pour les projets régionaux ont été stables. La part de la région dans le total de la coopération technique de la CNUCED était de 13,5 %, contre 17,6 % en 2010.

49. Les dépenses pour l'Amérique latine et les Caraïbes (projets de pays et projets régionaux) s'élevaient à quelque 5 millions de dollars, soit un peu moins qu'en 2010. Cette évolution se reflète en particulier dans les projets de pays, les dépenses affectées aux projets régionaux étant restées stables. La part de la région dans le total de la coopération technique de la CNUCED était de 12,9 %, contre 14,9 % en 2010.

50. En Europe, six projets nationaux représentant une dépense totale de 799 000 dollars étaient en cours d'exécution en 2011. Il s'agissait en particulier de projets SYDONIA en Albanie, à Gibraltar et au Kosovo.

51. Les données concernant la répartition géographique (voir tableau 4 et graphique 3) doivent être interprétées en tenant compte des informations fournies à la section A ci-dessus, en particulier des observations concernant les projets régionaux et les projets de pays. Il est important de noter que seules les dépenses concernant les projets régionaux et les projets de pays sont prises en compte pour calculer la part des régions. Autrement dit, seuls les projets exécutés au niveau des pays et au niveau des régions – qui représentent environ 52 % du total des dépenses – déterminent les parts des régions, par opposition aux dépenses totales, qui comprennent aussi les activités interrégionales. Dans l'interprétation

des parts des régions, il convient aussi de tenir compte du fait que la plupart des projets de pays sont soit autofinancés, soit financés au moyen de ressources fournies par les donateurs dans le cadre de leurs programmes d'aide bilatérale ou par des fonds d'affectation spéciale multidonateurs.

52. Dans le cadre de sa stratégie de prestation de services de coopération technique, la CNUCED continue à donner la priorité aux PMA. En 2011, cette coopération représentait 14,2 millions de dollars, soit une augmentation d'environ un million par rapport à l'année précédente. En conséquence, la part des PMA dans le total s'élevait à 36 %, contre 34 % en 2011. Ainsi qu'il est souligné au paragraphe 8 de la décision 510 (LVIII) adoptée par le Conseil du commerce et du développement en septembre 2011, les partenaires de développement qui sont en mesure de le faire sont invités à continuer de contribuer au fonds d'affectation spéciale pour les PMA. En 2011, les contributions de la Finlande, de la Norvège et de la Suisse à ce fonds s'élevaient à 295 000 dollars.

Tableau 4

**Dépenses de coopération technique, par région et par groupe d'activités, 2008-2011**

(En milliers de dollars)

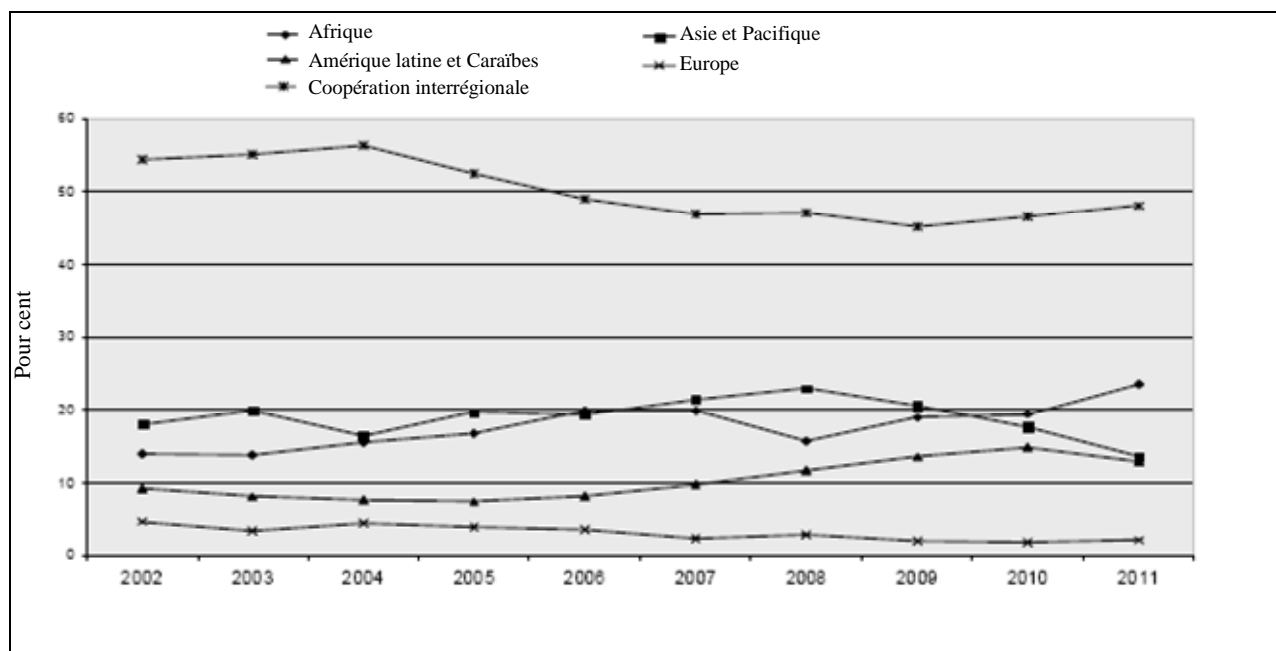
	2008	2009	2010	2011	
	Montant	Montant	Montant	Montant	Pourcentage
<b>Total</b>	<b>38 283</b>	<b>38 789</b>	<b>39 198</b>	<b>39 073</b>	<b>100,0</b>
<i>Par région:</i>					
Afrique	5 997	7 349	7 551	9 188	23,5
Asie et Pacifique	8 774	7 959	6 895	5 287	13,5
Amérique latine et Caraïbes	4 480	5 250	5 851	5 054	12,9
Europe	1 056	728	690	799	2,0
Coopération interrégionale	17 976	17 504	18 212	18 746	48,0
<i>Par groupe d'activités:</i>					
I. Renforcement des capacités pour les négociations commerciales et la diplomatie commerciale	4 552	3 357	2 737	666	1,7
II. Capacités d'analyse commerciale et systèmes d'information	461	323	387	324	0,8
III. Développement du secteur des produits de base et réduction de la pauvreté	1 472	1 328	1 140	1 397	3,6
IV. Politique de la concurrence et protection des consommateurs	750	875	1 231	1 274	3,3
V. Commerce, environnement et développement	944	901	983	1 071	2,7
VI. IED: tendances et problématiques	542	416	470	485	1,2
VII. Politiques en matière d'investissement	3 143	2 454	2 091	1 093	2,8
VIII. Facilitation de l'investissement	590	1 701	785	2 288	5,9
IX. Développement des entreprises	415	848	1 816	1 784	4,6
X. Mondialisation et stratégies de développement	173	426	753	1 115	2,9
XI. Renforcement des capacités de gestion de la dette des pays en développement	5 714	5 025	4 738	5 866	15,0
XII. Facilitation du transport et du commerce	13 473	14 675	15 058	14 762	37,8
XIII. TIC: politiques et applications au service du développement	382	411	321	439	1,1

	2008	2009	2010	2011	
	Montant	Montant	Montant	Montant	Pourcentage
XIV. Formation et renforcement des capacités au niveau interdivisions	2 271	2 530	2 415	1 914	4,9
XV. Science, technologie et innovation	252	265	356	352	0,9
XVI. Capacités productives dans les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement et les petits pays économiquement et structurellement faibles et vulnérables	1 167	710	892	941	2,4
XVII. Appui renforcé pour intégrer systématiquement le commerce dans les plans nationaux de développement et/ou les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté dans les PMA, dans le contexte du Cadre intégré renforcé	336	313	678	438	1,1
XVIII. Direction exécutive et gestion et services d'appui	1 644	2 231	2 348	2 862	7,3
<i>Dont: PMA</i>	<i>15 699</i>	<i>16 140</i>	<i>13 277</i>	<i>14 185</i>	<i>36</i>

Graphique 3

**Dépenses de coopération technique par région, 2002-2011**

(En pourcentage du total annuel)

**III. Structure et fonctionnement****A. Suite donnée aux décisions intergouvernementales**

53. Les activités de coopération technique de la CNUCED sont restées centrées sur l'analyse et les conseils pour la formulation de politiques et sur le renforcement des capacités humaines et institutionnelles. Conformément aux paragraphes 178 et 217 de

l'Accord d'Accra, et au paragraphe 6 de la décision 510 (LVIII) de septembre 2011 du Conseil du commerce et du développement, les efforts visant à garantir la cohérence entre les programmes de coopération technique et le travail d'analyse et de formation au consensus se sont poursuivis.

54. Les activités menées dans les domaines des politiques de la concurrence et de la protection des consommateurs sont un bon exemple des synergies réalisées entre les trois piliers.

55. Les délibérations sur le droit et la politique de la concurrence qui se déroulent au cours de la session annuelle du Groupe intergouvernemental d'experts et des conférences quinquennales des Nations Unies chargées de revoir tous les aspects de l'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives visent à créer un consensus sur des politiques efficaces de développement et à définir des bonnes pratiques et des pratiques pertinentes pour la formulation et l'application des politiques de la concurrence et de la consommation. Ces délibérations débouchent généralement sur des directives et des recommandations à l'intention des jeunes organismes de la concurrence concernant la manière de donner de l'efficacité à l'application des politiques de la concurrence et de la protection des consommateurs. Certaines de ces recommandations demandent à être mises en œuvre par les États membres intéressés grâce aux activités de la CNUCED relatives au renforcement des capacités, et d'autres invitent le secrétariat à poursuivre ses recherches sur la politique générale et à définir des mesures pratiques permettant de traiter les problèmes considérés.

56. On trouvera un exemple de cette démarche dans l'organisation d'examens collégiaux volontaires de la politique de la concurrence. Les pays intéressés se soumettent à un examen non conflictuel de leur droit de la concurrence, de ses composantes de fond et de procédure, à une évaluation de l'efficacité de leurs organismes de la concurrence et de l'impact de la politique de la concurrence sur le développement économique. Les conclusions de l'examen collégial sont discutées par le Groupe intergouvernemental d'experts en séance plénière et communiquées à tous les pays participants dans le cadre de l'échange de données d'expérience et de connaissances. L'exercice permet au premier chef d'utiliser les conclusions des examens comme moyen d'évaluer les besoins de renforcement des capacités de la CNUCED et de discuter avec tous les donateurs potentiels qui participent aussi à l'examen collégial. Le contrôle de la mise en œuvre des recommandations se fait au cours des réunions du Groupe intergouvernemental.

57. La rationalisation des activités menées au sein de chaque ensemble thématique et le regroupement des projets par fonds thématique d'affectation spéciale ont continué en 2011. Les efforts ont visé à réduire la fragmentation des activités opérationnelles de la CNUCED et le nombre des fonds d'affectation spéciale sans compromettre l'ampleur, le contenu et l'exécution des programmes de coopération technique de la CNUCED.

58. En 2011, le nombre de fonds opérationnels ayant entraîné des dépenses était de 240 (encadré 1 du document TD/B/WP/243/Add.2). Le secrétariat est parvenu à clore du point de vue financier 63 projets, dont 24 projets interrégionaux et 4 projets régionaux<sup>2</sup>. Quarante-six projets ont été lancés en 2011, dont 32 projets de pays. On compte actuellement 20 projets multidonateurs faisant intervenir plus de 5 donateurs.

59. Depuis le début, les activités de pays sont exclues du processus de regroupement. Seuls sont concernés par ce processus les fonds d'affectation spéciale régionaux et interrégionaux financés par des donateurs bilatéraux, soit 72 projets interrégionaux et 28 projets régionaux ayant entraîné des dépenses en 2011. Les projets financés par le

---

<sup>2</sup> Un projet est clos du point de vue financier quand toutes les activités du projet programmé ont été menées à bien et qu'il n'y a plus d'engagement non liquidé dans les comptes de projet.

PNUD, le Compte pour le développement et les fonds d'affectation spéciale multidonateurs et «Une ONU» ne font pas partie du processus de regroupement puisqu'ils sont assujettis à des règles administratives et financières différentes de celles qui s'appliquent aux projets financés par les fonds d'affectation spéciale.

60. Le Comité d'examen des projets<sup>3</sup> a continué de jouer son rôle central de mécanisme interne chargé de garantir la cohérence et la coopération interdivisions sur les questions relatives à la coopération technique. Le Comité se réunit selon les besoins pour examiner les questions concernant la gestion de la coopération technique, y compris les appels de fonds, la répartition des fonds et l'approbation des nouvelles propositions de projets. Les référents du Comité au sein des divisions et le Service de la coopération technique ont des contacts pratiquement quotidiens concernant toutes les questions touchant la prestation cohérente des services de coopération technique.

61. Le document sur les 17 ensembles thématiques, distribué en tant que document de travail informel du Groupe de travail, est fréquemment mis à jour par les divisions responsables des différents ensembles d'activités pour refléter les activités en cours ou proposées suite aux demandes reçues des bénéficiaires. Il inclut les propositions visant à faire fusionner les projets interrégionaux et régionaux dans des fonds d'affectation spéciale pluriannuels et multidonateurs. L'objectif est de continuer de réduire le nombre des fonds, de regrouper les activités et de simplifier et harmoniser la structure de la coopération technique de la CNUCED. Les renseignements concernant les nouveaux projets et les projets clos en 2011 figurent au tableau 11 du document TD/B/WP/243/Add.2.

62. Le secrétariat est déterminé à poursuivre ses efforts visant à réduire la fragmentation et compte sur le soutien des pays donateurs à cet égard. La clôture de projets et le remboursement des montants résiduels ou le transfert de ces montants à d'autres activités ne sont possibles que si le secrétariat reçoit l'autorisation et des instructions claires des donateurs.

63. En application du paragraphe 9 de la décision 504 (LVII) de septembre 2010 du Conseil du commerce et du développement, le secrétariat a mis à jour la liste indicative des demandes adressées à la CNUCED en 2011-2012, qui a été distribuée en tant que document de travail informel du Groupe de travail. Cette liste est utile pour définir de manière transparente les besoins et priorités des bénéficiaires et elle peut guider les donateurs dans leurs décisions concernant l'affectation de leurs contributions ainsi qu'il est souligné au paragraphe 10 de la décision 510 (LVIII) de septembre 2011 du Conseil.

64. Le portail des projets de la CNUCED ([www.unctad.info/en/TC?mode=AllProjects](http://www.unctad.info/en/TC?mode=AllProjects)) permet d'accéder en ligne à des renseignements complets sur tous les projets d'assistance technique de la CNUCED et de trier l'information par projet, donateur, couverture géographique et groupe d'activité thématique. Dans le cadre de ses efforts constants pour améliorer la visibilité de ses activités d'assistance technique et faire en sorte que toutes les parties prenantes aient accès à l'information pertinente, le nouveau site Web de la CNUCED présente une information complète et à jour concernant l'assistance technique.

---

<sup>3</sup> Le Comité d'examen des projets est le mécanisme interdivisions par lequel des décisions collégiales sont prises concernant les activités d'assistance technique et de mobilisation de fonds de la CNUCED. Son mandat a été fixé par le Secrétaire général de la CNUCED en 2008. Ses objectifs et compétences sont les suivants: mettre en commun et transmettre l'information, analyser les programmes de coopération technique de la CNUCED, améliorer et simplifier les procédures, appuyer les efforts de mobilisation de ressources, assurer la cohésion d'ensemble, et renforcer le rôle de la CNUCED au niveau des pays.



65. La CNUCED continue de contribuer à la base de données globale de l'OMC sur l'assistance technique liée au commerce<sup>4</sup>, qui a été créée en 2010 pour servir de portail d'échange de renseignements entre les institutions partenaires sur la réalisation future des activités d'assistance technique liée au commerce.

## **B. Contribution à la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies**

66. En 2011, la CNUCED a continué de renforcer son rôle dans le processus de réforme de l'ONU, en pleine conformité avec les résolutions de l'Assemblée générale sur les activités opérationnelles de développement et en application des décisions de la douzième session de la Conférence et des décisions du Conseil du commerce et du développement qui ont suivi. La participation de la CNUCED au processus «Unis dans l'action» a été assurée par un certain nombre d'initiatives, parmi lesquelles:

- a) La continuation par la CNUCED de son rôle de coordonnateur du Groupe interinstitutions sur le commerce et les capacités productives<sup>5</sup>;
- b) La participation active de la CNUCED au Groupe des Nations Unies pour le développement, en particulier pour faire connaître l'importance de l'aide liée au commerce dans les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD)<sup>6</sup>; et
- c) Le rôle moteur de la CNUCED au sein du Groupe pour toutes les questions concernant la participation des organismes non résidents aux plans de pays des Nations Unies.

67. Depuis sa création en avril 2007 et son lancement officiel par le Secrétaire général de l'ONU à la douzième session de la Conférence en avril 2008, le Groupe interinstitutions sur le commerce et les capacités productives est un instrument dynamique en vue de garantir l'inclusion du commerce et des questions connexes dans les activités d'assistance du système des Nations Unies et de contribuer à la cohérence à l'échelle du système. C'est un mécanisme interinstitutions efficace pour l'élaboration de programmes communs dans les pays pilotes de l'initiative «Une ONU» et dans les pays qui ont adopté la stratégie «Unis dans l'action».

### **1. Renforcement de la participation de la CNUCED et du Groupe interinstitutions au niveau des pays**

#### *a) Participation dans les pays pilotes de l'initiative «Une ONU»*

68. Comme indiqué précédemment dans la partie I.B, la CNUCED et le Groupe interinstitutions appuient les pays pilotes de l'initiative «Une ONU». Au moment de la

<sup>4</sup> <http://gtad.wto.org/>.

<sup>5</sup> Depuis 2007, le Groupe interinstitutions sur le commerce et les capacités productives est un mécanisme interinstitutions composé d'organismes résidents et non résidents du système des Nations Unies avec des mandats et des compétences dans le domaine du commerce international et des secteurs productifs. Coordonné par la CNUCED, il compte actuellement comme membres l'ONUDI, la FAO, l'OIT, le CCI, l'OMC, le PNUD, la CNUDCI, les cinq commissions régionales, le PNUE et l'UNOPS. Voir [http://www.unctad.org/en/Pages/TC/TC\\_United-Nations-Inter-Agency-Cluster.aspx](http://www.unctad.org/en/Pages/TC/TC_United-Nations-Inter-Agency-Cluster.aspx)/ <http://www.unctad.org>.

<sup>6</sup> Les PNUAD contiennent la réponse collective et stratégique formulée par l'équipe de pays des Nations Unies en tant que contribution à la définition et à l'exécution des priorités au titre du plan de développement national, à partir d'une approche globale couvrant toute la gamme des activités analytiques, normatives, techniques et opérationnelles du système des Nations Unies, et tenant compte des organismes, des fonds et des programmes résidents et non résidents.

rédaction du présent rapport, des programmes communs<sup>7</sup> étaient en cours d'exécution et/ou de conception par le Groupe interinstitutions pour les pays ci-après.

69. En Albanie, le Groupe interinstitutions a participé en 2011 à la formulation du résultat 2.1 du nouveau PNUAD 2012-2016 intitulé «Programme de coopération». Le résultat vise à soutenir l'intégration de l'Albanie dans l'Union européenne en renforçant son cadre réglementaire du commerce et de l'investissement. Les activités sont menées par la CNUCED, la Commission économique pour l'Europe (CEE), le PNUD, l'ONUDI, l'OIT, le CCI et la FAO.

70. Au Cap-Vert, le Groupe interinstitutions a poursuivi les opérations amorcées en 2008 dans la phase initiale du projet pilote «Une ONU» au titre du programme commun dirigé par la CNUCED relatif à l'intégration du Cap-Vert dans l'économie mondiale. En 2011, le Groupe a participé à la formulation d'un nouveau programme commun devant être exécuté par la CNUCED, le PNUD, l'ONUDI, le CCI, la FAO et l'OIT dans le cadre du nouveau PNUAD 2012-2016.

71. Au Mozambique, à l'achèvement des activités menées dans la première phase du projet pilote «Une ONU», le Groupe interinstitutions a participé à la formulation du PNUAD 2012-2015. Au titre du résultat 2 du nouveau PNUAD, le Groupe aidera les PME à adopter des pratiques de gestion et de commerce orientées vers les marchés et les chaînes de valeur. Les activités sont menées par la CNUCED, le PNUD, l'ONUDI, le CCI et l'OIT.

72. Au Pakistan, en 2011, à la suite de nouvelles demandes du Gouvernement et du Coordonateur résident des Nations Unies, le Groupe interinstitutions a été associé à l'élaboration de la deuxième phase du programme «Une ONU» en participant à la formulation du nouveau PNUAD 2013-2017.

73. Au Rwanda, en 2011, le Groupe a poursuivi ses activités au titre du programme commun de renforcement des capacités institutionnelles en vue d'améliorer l'environnement commercial, en partenariat avec l'ONUDI, et il a étendu ses activités relatives à la gouvernance économique, qui font intervenir la CNUCED, la CEA, le PNUD, l'ONUDI et le CCI. Les activités du Groupe en 2011 ont consisté à rencontrer les cadres réglementaires du pays concernant le commerce et l'investissement, particulièrement eu égard aux politiques et aux meilleures pratiques élaborées à l'échelle régionale.

74. En République-Unie de Tanzanie, en réponse à des demandes du Gouvernement et du Coordonateur résident des Nations Unies, le Groupe interinstitutions a participé à la formulation du PNUAD 2011-2015 intitulé «Plan d'assistance des Nations Unies pour le développement». Le Groupe fait partie du pilier croissance et gouvernance économiques, qui fait intervenir la CNUCED, le PNUD, l'OIT, l'ONUDI et le CCI.

75. Au Viet Nam, le Groupe interinstitutions a poursuivi en 2011 l'exécution (commencée en 2009) du programme commun «Une ONU» intitulé «Production et commerce verts aux fins de la multiplication des possibilités de revenu et d'emploi dans les zones rurales» financé par un fonds d'affectation spéciale multipartenaires pour la réalisation des OMD. La CNUCED, la FAO, l'OIT, le CCI et l'ONUDI participent au programme.

76. En Uruguay, le Groupe a participé à la formulation du résultat 1 du PNUAD 2011-2015 intitulé «Développement durable par l'intégration dans le système commercial international, la diversification de la production et l'accroissement des investissements». Participent à cette activité la CNUCED, le PNUD, l'ONUDI, le CCI, la FAO et le PNUE.

<sup>7</sup> Un tableau contenant des informations récentes sur les opérations du Groupe interinstitutions sur le commerce et les capacités productives au niveau des pays sera distribué au Groupe de travail durant sa session.

b) *Participation dans les pays engagés dans le processus «Unis dans l'action»*

77. Outre les pays pilotes de l'initiative «Une ONU», le nombre de pays ayant adopté l'approche «Unis dans l'action» pour formuler de nouveaux PNUAD fondés sur les lignes directrices (Guidelines for UN Country Teams on Preparing a CCA and UNDAF) révisées en 2009 est en augmentation. Beaucoup de coordonnateurs résidents des Nations Unies sollicitent l'aide du Groupe interinstitutions pour prendre en compte au niveau des pays les priorités gouvernementales pour les questions liées au commerce et en matière de capacités productives.

78. Le Groupe interinstitutions participe à l'élaboration et à l'exécution des programmes communs de diverses configurations et intensités dans les pays et territoires ci-après (janvier 2012):

- a) **Afrique:** Comores, Lesotho et Sao Tomé-et-Principe;
- b) **États arabes:** Égypte, République arabe syrienne et territoire palestinien occupé;
- c) **Asie et Pacifique:** Afghanistan, Bhoutan, Népal et République démocratique populaire lao;
- d) **Europe et Communauté d'États indépendants:** Azerbaïdjan, Bélarus, Géorgie, Moldova, Serbie et Ukraine; et
- e) **Amérique latine et Caraïbes:** Équateur, Haïti et Panama.

c) *Le Cadre intégré renforcé*

79. Pour les pays bénéficiant d'activités au titre du Cadre intégré renforcé, les activités prévues dans les programmes communs concordent avec celles proposées dans les études diagnostiques sur l'intégration du commerce. Cette approche est déjà appliquée au Cap-Vert, au Mozambique et au Rwanda, pays pilotes de l'initiative «Une ONU», mais aussi dans d'autres PMA comme le Bhoutan, les Comores, la République populaire démocratique lao, le Lesotho et Haïti.

80. En ce qui concerne le financement, les ressources potentiellement accessibles pour des projets des catégories 1 et 2 au titre du Cadre intégré renforcé seraient complétées par des fonds d'affectation spéciale multidonateurs. Comme les fonds au titre du Cadre intégré n'étaient pas encore opérationnels en 2010, dans le cas du Mozambique, du Cap-Vert et du Rwanda, les activités proposées dans les études diagnostiques ont été financées par des fonds d'affectation spéciale multidonateurs.

81. L'Accord d'Accra reconnaît le Cadre intégré comme étant un mécanisme primordial de prestation d'assistance technique liée au commerce aux PMA et il invite la CNUCED à intensifier et renforcer sa contribution dans ce domaine. La CNUCED, malgré des ressources très limitées, continue à participer activement aux activités relevant du Cadre. En outre, elle aide les PMA aussi bien par le renforcement des capacités pour la maîtrise du Cadre intégré par ses activités d'appui avant et après les études diagnostiques sur l'intégration commerciale que par la prestation de services consultatifs concernant la politique et la stratégie commerciales.

82. Les études diagnostiques sur l'intégration commerciale et les matrices d'action nationale deviennent le moyen d'intervention le plus fréquent pour la prestation aux PMA d'une assistance technique liée au commerce par tous les partenaires de développement. Le financement se fera de plus en plus par les fonds d'affectation spéciale du Cadre intégré renforcé ou par des programmes bilatéraux de pays et moins par l'intermédiaire des institutions internationales. Il importe donc que la CNUCED s'adapte à ce changement de

la politique de financement des donateurs et qu'elle demeure active dans la phase d'exécution du Cadre intégré.

83. La mise en œuvre du Cadre intégré entre actuellement dans sa phase de maturité et l'examen global de son efficacité doit commencer à la mi-juin 2012. Le rôle accru de la CNUCED dans le processus du Cadre intégré est illustré par le cas de la Gambie et du Sénégal, qui ont choisi la CNUCED comme organisme d'exécution pour la mise à jour de leurs études diagnostiques sur l'intégration commerciale. Le Mozambique devrait présenter prochainement une demande dans le même sens. La CNUCED fournira trois chapitres des études diagnostiques concernant Haïti avec le concours de la Banque mondiale. Elle va aussi assurer la formulation de projets de la catégorie 2 pour le Bénin, la République démocratique du Congo et le Tchad.

## **2. Organisation et participation du Groupe interinstitutions au niveau du système des Nations Unies et autres événements**

84. Événements nationaux et régionaux: Le Groupe interinstitutions a organisé à Istanbul, le 9 mai 2011, une manifestation spéciale intitulée «Commerce et capacité productive», au cours de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. La manifestation était présidée par M. Ban Ki-moon, Secrétaire général de l'ONU. À cette occasion, le Groupe avait rédigé un document de réflexion sur le rôle du commerce et de la capacité productive dans la promotion d'un développement solidaire et durable dans les PMA, qu'il a soumis à l'examen des États Membres. Le document fait valoir que pour obtenir des résultats concernant les OMD dans les PMA, il faut accorder plus d'importance au soutien à une croissance économique soutenue en favorisant le développement de la capacité productive (UNCTAD/TC/2011/1).

85. Dans le cadre d'un projet financé par le Compte pour le développement, la CNUCED a organisé, en coopération avec les organismes membres du Groupe interinstitutions, un atelier national au Lesotho en mai 2011 et un atelier régional au Mali en novembre 2011. Ces deux ateliers visaient à renforcer l'aptitude à formuler des plans d'assistance liée au commerce et à améliorer l'incorporation des questions commerciales dans les nouveaux PNUAD. Ils étaient destinés aux fonctionnaires et administrateurs responsables de la politique commerciale nationale et de la planification des stratégies de développement de l'aide. Tous les pays participant à l'atelier régional (Cameroun, Djibouti, Guinée-Bissau, Mali, République démocratique du Congo et Togo) vont ouvrir en 2013 un nouveau cycle de PNUAD.

## **3. Appui aux coordonnateurs résidents des Nations Unies et aux équipes de pays des Nations Unies pour les questions opérationnelles liées au commerce et aux secteurs productifs**

86. En février 2011, la CNUCED a participé au Programme d'information à l'entrée en fonctions des coordonnateurs résidents de l'ONU organisé par le Bureau de la coordination des activités de développement. Une manifestation spéciale du Groupe interinstitutions a réuni 16 coordonnateurs résidents récemment nommés. Des exemples pratiques ont été donnés aux participants concernant la manière dont le Groupe mène des opérations coordonnées concernant le commerce et les questions connexes à l'échelon des pays. L'OIT, l'ONUDI, la CEE et la CNUCED ont participé à cette manifestation, intitulée «MDG1: Focus – Poverty Eradication through Decent Work, Trade and Development».

## IV. Conclusions

87. En 2011, le secrétariat a continué d'aborder les questions liées à la coopération technique sur les plans interne et externe dans l'esprit de la réforme menée à l'échelle du système des Nations Unies.

88. Les activités de suivi en application de l'Accord d'Accra et des décisions du Conseil du commerce et du développement concernant la structure et le fonctionnement de la coopération technique de la CNUCED se sont poursuivies. Les efforts de regroupement des activités au sein d'ensembles thématiques se sont poursuivis aussi et des mesures ont été prises pour renforcer la cohérence et la transparence et consolider la gestion interne. L'objectif général est d'améliorer l'impact et la pérennité des activités de projets. La réalisation d'activités s'est poursuivie à un rythme soutenu afin de satisfaire les demandes en nombre croissant reçues des bénéficiaires dans tous les domaines se rattachant au mandat de la CNUCED.

89. Les activités au niveau du système des Nations Unies se sont déroulées principalement dans le cadre du Groupe interinstitutions sur le commerce et les capacités productives, que la CNUCED a continué de diriger. Pendant l'année 2011, le Groupe interinstitutions a continué de s'affirmer comme l'un des mécanismes interinstitutions les plus dynamiques du système des Nations Unies. Avec ses 15 membres, le Groupe a pu participer activement aux phases préparatoires d'un certain nombre de PNUAD au niveau national, et formuler et exécuter des programmes et des activités communs dans le cadre du processus «Unis dans l'action».

90. En ce qui concerne le groupement des projets et des fonds thématiques d'affectation spéciale, un nombre croissant de donateurs confirment leur soutien au regroupement des projets dans le cadre de fonds d'affectation spéciale thématiques, pluriannuels et multidonateurs. La participation active des donateurs au processus, eu égard en particulier aux lourdes procédures administratives liées à la clôture des fonds d'affectation spéciale et au transfert des sommes non dépensées, est de nature à faciliter et accélérer le processus.

91. La CNUCED adapte sa coopération technique aux besoins divers des pays et régions qui en bénéficient, conformément à leurs priorités de développement. Le rôle que joue l'assistance technique de la CNUCED, s'agissant de porter attention à la gouvernance économique nationale et de promouvoir celle-ci, doit être évalué du point de vue de la contribution qu'elle apporte grâce à:

- a) Des conseils et une assistance, dans tous ses domaines d'activité;
- b) Des programmes et des projets pour la création et/ou la modernisation des institutions afin de favoriser un cadre propice au développement économique;
- c) Des programmes de formation menés dans le contexte de l'exécution de projets de création de capacités pour la gestion des institutions chargées de mettre en œuvre les politiques et de veiller au respect des lois.

92. En ce qui concerne la dimension extérieure, de plus en plus de pays adoptent la stratégie «Unis dans l'action». Depuis 2008, les bons résultats obtenus par le Groupe interinstitutions montrent que, malgré la complexité de ce domaine d'activités thématiques, la stratégie «Unis dans l'action» peut fonctionner. La CNUCED est très fière de ces résultats qui méritent d'être connus et reproduits. Le Groupe montre que la coordination interinstitutions apporte des avantages et prépare la voie à une cohérence efficace et tangible dans un domaine clef de l'aide au développement. Grâce à sa démarche pluridimensionnelle, le Groupe interinstitutions contribue à satisfaire les différents besoins d'appui stratégique, institutionnel et opérationnel. Pourtant, à l'échelon opérationnel, il demeure plusieurs pratiques et mentalités traditionnelles qu'il convient de changer

concernant le rôle des organismes non résidents car ces pratiques et mentalités continuent d'affaiblir le rôle de ces organismes, la cohérence à l'échelle du système et l'efficacité de l'aide des Nations Unies.

93. La stratégie «Unis dans l'action» constitue un défi important pour les institutions du Groupe, mais aussi pour les donateurs et les bénéficiaires. Une plus grande cohérence est nécessaire entre toutes les parties qui interviennent dans l'assistance liée au commerce. Les institutions ne doivent pas seulement coordonner leur participation dans les pays pilotes «Unis dans l'action» et dans les pays associés au nouveau processus du PNUAD, mais aussi leur participation dans le cadre du Groupe des Nations Unies pour le développement, en vue de la formulation de nouvelles règles et de nouveaux mécanismes types des Nations Unies pour les activités de développement. Les bénéficiaires doivent veiller à ce que leurs priorités nationales soient pleinement prises en compte dans les processus du PNUAD conçus et mis en place dans leur pays pour permettre au Groupe interinstitutions de répondre efficacement à leurs besoins. En dernier lieu, les donateurs, par leurs contributions aux fonds thématiques d'affectation spéciale pluriannuels et multidonateurs et aux nouveaux mécanismes des fonds d'affectation spéciale multidonateurs établis au niveau des pays, assurent à la CNUCED et aux autres institutions la souplesse et les capacités voulues pour proposer des activités avec les fonds correspondants et participer ainsi pleinement aux efforts de programmation communs dans ce contexte. Les donateurs sont donc invités à fournir des ressources adéquates aux mécanismes de financement susmentionnés afin que la réforme des activités de développement du système des Nations Unies soit menée avec efficacité et cohérence. Aucun progrès notable ne sera fait dans la coopération, la coordination et la cohérence interinstitutions à moins que les donateurs ne s'orientent davantage vers les mécanismes multidonateurs.

---